

BUDGET ANNEXE

« CREMATORIUMS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte financier unique du budget annexe « crémateuriums »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « crémateuriums »	5
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « crémateuriums »	5
2.2 Les résultats du budget annexe « crémateuriums »	6
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « crémateuriums »	7
2.4 La dette du budget annexe « crémateuriums »	8
3. Le bilan de l'actif et du passif du budget annexe « crémateuriums »	9
4. La programmation pluriannuelle du budget annexe « crémateuriums »	10
5. La section d'exploitation du budget annexe « crémateuriums »	11
5.1 Les recettes d'exploitation du compte financier unique	11
5.2 Les dépenses d'exploitation du compte financier unique	12
6. La section d'investissement du budget annexe « crémateuriums »	13
6.1 Les dépenses d'investissement du compte financier unique	13
6.2 Les recettes d'investissement du compte financier unique	14

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

A partir de l'exercice 2025, le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire et comptable qui s'est substitué, à la fois au compte administratif et au compte de gestion¹.

Le compte financier unique constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local et facilite la mise en perspective des états financiers.

Sa présentation intègre un bilan, un compte de résultat et des annexes, par budget, apportant ainsi une vision patrimoniale. Les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont désormais présentes au sein d'un même document.

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte financier unique a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année, en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Le budget annexe « crématoriums » retrace l'ensemble des opérations financières liées à l'exploitation et à l'investissement des équipements crématoires relevant de la Métropole. Jusqu'en 2023, ce budget faisait l'objet de deux budgets distincts.

La métropole exerce cette compétence selon une organisation mixte combinant :

- Une gestion en régies directes, dotées de l'autonomie financière, assurant la gestion des crématoriums de Martigues et de Saint-Pierre à Marseille ;
- Deux délégations de services public (DSP) concernant les crématoriums d'Aubagne et d'Aix-en-Provence.

Les enjeux de la politique publique associés à ce budget annexe consistent principalement à :

- Répondre aux besoins croissants de la population : face à l'évolution des pratiques funéraires et à la demande croissante de crémation, le budget annexe doit permettre de garantir une offre suffisante et accessible pour les habitants de la Métropole ;
- Assurer une qualité de service : le crématorium doit offrir des prestations respectueuses, dignes et adaptées aux attentes des familles dans un moment délicat. Il est essentiel de garantir un accompagnement de qualité tout au long du processus ;
- Entretenir et moderniser les infrastructures : les crématoriums nécessitent un entretien régulier, ainsi que des investissements pour maintenir leur fonctionnalité et répondre aux normes environnementales, notamment en termes de réduction des émissions polluantes ;
- Respecter les exigences environnementales : l'activité de crémation peut avoir un impact environnemental. Le budget doit intégrer des mesures visant à réduire ces impacts en investissant dans des technologies plus performantes et moins polluantes ;

¹ Article 2025 de la loi de finances pour 2024 et Délibération N° FBPA-026-17043/24/CM votée le 5 décembre 2024.

- Maintenir les deux équipements gérés en régie dans un état de fonctionnement optimal, afin de répondre à une demande en constante progression, tout en garantissant un service de qualité aux familles des défunts.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 se déclinent comme suit :

2025	En k€	Montant total "voté" 2025	Montant réalisé 2025	Taux d'exécution 2025
Exploitation	Recettes totales	3 665,36	3 082,82	84%
	Dont recettes réelles	3 661,77	3 082,82	84%
	Dépenses totales	9 107,05	8 184,69	90%
	Dont dépenses réelles	8 228,43	7 746,32	94%
Investissement	Recettes totales	893,62	453,36	51%
	Dont recettes réelles	0,00	0,00	
	Dépenses totales	1 929,88	601,68	31%
	Dont dépenses réelles	1 911,29	586,68	31%

L'exercice 2025 se caractérise par une exécution contrastée entre les sections d'exploitation et d'investissement.

✓ **En section d'exploitation :**

- Les recettes totales atteignent 3 082,82 k€, soit 84% des crédits votés, identiques aux recettes réelles, traduisant une bonne prévisibilité des ressources ;
- Les dépenses totales représentent 8 184,69 k€ soit un taux d'exécution de 90% ;
- Les dépenses réelles représentent 7 746,32 k€ soit un taux d'exécution de 94%.

✓ **En section d'investissement :**

- Le taux d'exécution global des dépenses demeure relativement bas à 31%, représentant un montant total de 586,68 k€ de dépenses réelles, ce qui reflète des retards dans la mise en œuvre des opérations.
- Concernant les recettes d'investissement, celles-ci représentent un taux d'exécution de 51% soit 453,36 k€.

2.2 LES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Les résultats s'établissent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
En k€		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes réalisées	A	453,36	3 082,82	3 536,18
Restes à réaliser en recettes	B	0,00	0,00	0,00
Dépenses réalisées	C	601,68	8 184,69	8 786,36
Restes à réaliser en dépense	D	0,00	0,00	0,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	E = A - C	-148,32	-5 101,87	-5 250,18
Résultats antérieurs reportés (+/-)	F	1 036,26	5 441,69	6 477,95
Solde pour l'investissement ou résultat de clôture pour l'exploitation (excédent /déficit)	G = E + F	887,94	339,82	1 227,76
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	H = B - D	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé (excédent /déficit)	I = G + H	887,94	339,82	1 227,76

Les résultats de l'exercice 2025 sont déficitaires en section d'exploitation (- 5 101,87 k€) et en section d'investissement (-148,32 k€).

Toutefois, après reprise des résultats antérieurs (+ 6 477,95 k€), le budget annexe « crématoriums » enregistre un résultat cumulé 2025 positif de **1 227,76 k€** :

- La section d'exploitation affiche un résultat cumulé de **339,82 k€** ;
- La section d'investissement affiche un résultat cumulé de **887,94 k€**.

Cette situation s'explique principalement par :

- L'existence d'excédents antérieurs importants ;
- Certaines charges exceptionnelles pour l'exercice 2025, notamment le reversement de l'excédent de 5 000 k€ au budget principal.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En k€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	CFU 2024/2025 en k€	CFU 2024/2025 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	3 007,68	3 654,76	3 075,80	68,12	2%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	2 389,97	3 016,12	2 604,31	214,34	9%
Epargne de gestion courante (EBG)	617,71	638,64	471,49	-146,22	-24%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	21%	17%	15%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,33	7,01	7,02	6,69	2028%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	271,34	5 178,12	5 142,02	4 870,68	1795%
Résultat exceptionnel large	-271,01	-5 171,10	-5 135,00	-4 863,99	1795%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	346,70	-4 532,46	-4 663,51	-5 010,21	-1445%
Taux d'épargne de gestion	12%	-124%	-151%		
<i>Recettes réelles</i>	3 008,01	3 661,77	3 082,82	74,81	2%
<i>Dépenses réelles</i>	2 661,31	8 228,43	7 746,32	5 085,02	191%
Epargne brute (EBE)	346,70	-4 566,66	-4 663,51	-5 010,21	-1445%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	12%	-125%	-151%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	346,70	-4 566,66	-4 663,51	-5 010,21	-1445%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	12%	-125%	-151%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)					
Capacité dynamique de désendettement	0%	0%	0%		

L'épargne de gestion courante atteint 471,49 k€, enregistrant une diminution de 24 % par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par une hausse des dépenses (+9 %) nettement supérieure à celle des recettes (+2 %).

Le taux d'épargne de gestion connaît une baisse de 151% pour s'établir à -4 663,51 k€, en raison d'une charge exceptionnelle majeure liée au reversement d'un excédent de 5 000 k€ au budget principal. Cette opération, par nature non récurrente, génère donc un résultat exceptionnel déficitaire. Ainsi les taux d'épargne brute et nette deviennent négatifs.

Hors éléments exceptionnels, la situation financière du budget annexe est maîtrisée, avec une capacité d'autofinancement positive, bien qu'en diminution par rapport à l'exercice précédent :

- L'épargne brute retraité s'établit ainsi à 336,49 k€ (11%), en faible recul de -3% par rapport à 2024.

L'absence de dette sur le budget annexe « crématórios », permet de préserver une situation financière robuste sans contrainte de remboursement.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le budget annexe « crématoriums » est totalement désendetté depuis 2023.

3. LE BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous présente un bilan synthétique de l'actif et du passif du budget annexe « Crématoriums » :

Actif net	2024	2025	Evolution 2024-2025 %	Passif	2024	2025	Evolution 2024-2025 %
Immobilisations incorporelles (nettes)	2,98 k€	8,41 k€	182%	Fonds propres	11 812,55 k€	6 710,68 k€	-43%
Immobilisations corporelles (nettes)	5 330,87 k€	5 473,76 k€	3%	Provisions pour risques et charges	34,01 k€	29,27 k€	-14%
Immobilisations financières	0,74 k€	0,74 k€	0%	Dettes financières à long terme	0,00 k€	0,00 k€	-
Total actif immobilisé	5 334,60 k€	5 482,92 k€	3%	Dettes à court terme	399,57 k€	311,44 k€	-22%
Total actif circulant	7 105,02 k€	1 686,43 k€	-76%	Comptes de régularisations	193,50 k€	117,95 k€	-39%
Total actif	12 439,62 k€	7 169,34 k€	-42%	Total passif	12 439,62 k€	7 169,34 k€	-42%

Globalement, il est constaté une diminution des masses de l'actif comme du passif résultant principalement du transfert en 2025 de 5 M€ de résultat vers le budget principal.

Les principales variations concernent :

- Les immobilisations : les immobilisations corporelles et incorporelles représentent la part la plus importante de l'actif immobilisé. Elles traduisent les investissements en cours et réalisés ses dernières années. L'évolution par rapport à l'exercice précédent est de +3%, elle traduit une politique d'investissement ambitieuse :
 - Les immobilisations incorporelles augmentent de +182% illustrant une politique d'investissement dynamique sur les ressources immatérielles (études, assistances à maîtrise d'ouvrage) ;
 - Les immobilisations corporelles augmentent de +3%, elles reflètent les actions conduites sur les divers bâtiments (travaux de mise en sécurité des bâtiments).
- Les fonds propres enregistrent une baisse de -43%, ce qui correspond au reversement de l'excédent de 5 000 k€ au budget principal ;
- Les provisions pour charges diminuent de -14%.

4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « crématoriums » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en k€) au 31/12/2025	Montant réalisé au 31/12/2024 (en k€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisé en 2025	Montant réalisé au 31/12/2025 (en k€)	Taux d'avancement au 31/12/2025	Ratio de couverture* (en année)
Crématorium	CREMATORIUMS GESTION MDTURE 2020-26	1 200,0 k€	705,3 k€	144,4 k€	849,6 k€	70,8%	2,4
	CREMATORIUMS PROJET MDTURE 2020-26	4 571,0 k€	2 324,7 k€	432,4 k€	2 757,1 k€	60,3%	4,2
	SOUS-TOTAL	5 771,0 k€	3 030,0 k€	576,8 k€	3 606,7 k€	62,5%	3,8
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30,0 k€	16,1 k€	3,0 k€	19,1 k€	63,8%	3,6
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10,0 k€	2,4 k€	2,3 k€	4,8 k€	47,7%	2,2
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	110,1 k€	18,4 k€	4,6 k€	23,0 k€	20,9%	19,0
	SOUS-TOTAL	150,1 k€	37,0 k€	9,9 k€	46,9 k€	31,2%	10,4
	TOTAL GENERAL	5 921,1 k€	3 066,9 k€	586,7 k€	3 653,6 k€	61,7%	3,9

Au 31 décembre 2025, le volume des autorisations de programme (AP) s'établit à 5 921,1 k€ avec un taux d'avancement de 31,2%.

Les investissements réalisés en 2025 traduisent une priorité donnée à :

- La maintenance des équipements existants ;
- L'amélioration des conditions d'accueil ;
- La modernisation des infrastructures techniques.

Les principales opérations menées sont :

- ✓ 144 k€ réalisés au titre des travaux récurrents d'entretien et d'aménagement sur le crématorium de Martigues ;
- ✓ 432 k€ réalisés pour les nouveaux projets/équipements structurants incluant notamment :
 - L'embellissement de la salle de cérémonie du crématorium de Saint Pierre à Marseille ;
 - La réfection des fours et des équipements des crématoriums de Saint Pierre à Marseille, et Martigues.
- ✓ 3 k€ mandatés sur le programme logistique pour l'achat de mobilier ;
- ✓ 2,3 k€ mandatés sur le programme numérique pour l'acquisition de matériel informatique ;
- ✓ 4,6 k€ destinés au programme parc automobile pour régler le solde lié à l'acquisition d'un véhicule hybride.

5. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

5.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En k€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Recettes réelles	3 008,01	3 661,77	3 082,82	84%	2%
Recettes de gestion courante	3 007,68	3 654,76	3 075,80	84%	2%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 903,37	3 492,02	2 863,90	82%	-1%
75 - Autres produits de gestion courante	82,95	152,00	186,72	123%	125%
013-Atténuation des charges	21,36	10,74	25,18	234%	18%
Autres recettes d'exploitation	0,33	7,01	7,02	100%	2028%
77 - Produits exceptionnels	0,33		0,01		-98%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		7,01	7,01		
Recettes d'ordre	35,91	3,59	0,00	0%	-100%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35,91	3,59	0,00	0%	-100%
Total recettes d'exploitation	3 043,92	3 665,36	3 082,82	84%	1%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		5 441,69			
Total des recettes d'exploitation cumulées	3 043,92	9 107,05	3 082,82	34%	1%

Les recettes réelles atteignent 3 082,82 k€, en légère progression +2%, et avec un taux d'exécution de 84%.

L'essentiel des recettes concerne les « Produits des services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70) pour un total de 2 863,90 k€ (-1% par rapport à 2024) avec notamment :

- ✓ Taxe de crémation pour les crématoriums de Saint Pierre à Marseille et de Martigues : 2625,33 k€, qui constitue la ressource principale ;
- ✓ La valorisation des pièces anatomiques : 39,80 k€, et des métaux issus des crémations : 184,74 k€ ;
- ✓ Prestations annexes telles que la location de salles de recueillement : 3,75 k€, et le gardiennage d'urne : 10,28 k€.

Il y a une forte progression des recettes afférentes aux autres produits de gestion courante (chapitre 75) +125% soit 186,72 k€, liée aux redevances des délégations du service public d'Aubagne et d'Aix-en-Provence, et aux produits ponctuels issus de régularisations comptables (annulations de rattachements de dépenses).

L'atténuation des charges (chapitre 013), principalement liée à certaines dépenses en ressources humaines, notamment des régularisations concernant les tickets restaurant, s'élève à 25,18 k€.

La reprise des provisions constatées au chapitre 78 d'un montant de 7,01 k€.

5.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En k€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Dépenses réelles	2 661,31	8 228,43	7 746,32	94%	191%
Dépenses de gestion courante	2 389,97	3 016,12	2 604,31	86%	9%
011 - Charges à caractère général	1 000,31	1 243,43	1 072,56	86%	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 386,09	1 665,97	1 530,14	92%	10%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3,57	106,71	1,61	2%	-55%
Autres dépenses d'exploitation	271,34	5 212,31	5 142,02	99%	1795%
66 - Charges financières	-0,18		0,00		
67 - Charges exceptionnelles	144,81	5 154,50	5 118,40	99%	3435%
68 - provisions	126,71	23,62	23,62	100%	-81%
022 - Dépenses imprévues		34,19			
Dépenses d'ordre	446,07	878,62	438,36	50%	-2%
023 - Virement à la section d'investissement		432,55		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446,07	446,07	438,36	98%	-2%
Total dépenses d'exploitation	3 107,38	9 107,05	8 184,69	90%	163%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1					
Total des dépenses d'exploitation cumulées	3 107,38	9 107,05	8 184,69	90%	163%

Les dépenses d'exploitations cumulées affichent un taux d'exécution de 90%, en hausse de +163% par rapport à l'exercice précédent, et s'établissent à 8 184,69 k€.

Cette évolution est principalement liée à :

- ✓ Une augmentation des coûts de maintenance des crématoriums et des fours et le rattrapage de factures relatives à l'exercice 2024 concernant les redevances avec la ville de Martigues.
Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 1 072,56 k€, avec un taux d'exécution de 86%, et en légère augmentation + 7% en comparaison à l'année 2024 ;
- ✓ La hausse des charges de personnels et frais assimilés (chapitre 012) de 10%, est liée :
 - Aux aspects réglementaires : hausse de 3 points des cotisations CNRACL (nature 6453), hausse d'un point des cotisations URSSAF (6451) et les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés au déroulement de carrières des agents ainsi que les mesures statutaires de revalorisation des rémunérations.
 - A l'augmentation du nombre d'équivalent temps plein (ETP), passant de 26 à 29 en 2025.
- ✓ Une hausse des charges exceptionnelles (chapitre 67), s'établissant à 5 118,40 k€.
Conséquence directe du reversement de l'excédent d'exploitation au Budget Principal pour un montant total de 5 000 k€. Le delta de 118,40 k€ correspondant au versement de dons exceptionnels à des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général ;
- ✓ Les dépenses d'ordres restent stables.

Hors événements exceptionnels, les dépenses évoluent de manière maîtrisée, en cohérence avec l'activité.

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

6.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En k€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Dépenses réelles	929,39	1 911,29	586,68	31%	-37%
Dépenses d'équipement	929,39	1 832,99	586,68	32%	-37%
Opérations d'équipement	929,39	1 832,99	586,68	32%	-37%
Dépenses financières	0,00	78,30	0,00	0%	
020 - Dépenses imprévues		78,30		0%	
Dépenses d'ordre	35,91	18,59	15,00	81%	-58%
040 - Opérations de transfert entre sections	35,91	3,59	0,00	0%	-100%
041 - Opérations patrimoniales		15,00	15,00	100%	
Total dépenses d'investissement	965,29	1 929,88	601,68	31%	-38%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
Total des dépenses d'investissement cumulées	965,29	1 929,88	601,68	31%	-38%

Le taux d'exécution en dépenses d'investissement cumulées est de 31%, soit 601,68 k€, en recul de -38% par rapport à l'exercice 2024.

Ces dépenses concernent essentiellement :

- ✓ La réfection des fours et équipements des crématoriums de Saint Pierre à Marseille et Martigues (432,40 k€) ;
- ✓ L'embellissement de la salle de cérémonie du crématorium Saint Pierre à Marseille ;
- ✓ Les travaux d'entretien des divers crématoriums (144,36 k€) :
 - Aménagement extérieur du crématorium de Martigues ;
 - Mise en place d'une d'alarme et de l'ouverture de portes magnétiques au crématorium de Martigues ;
- ✓ Aménagement et acquisition de divers équipements (9,92 k€) :
 - Achat de matériel informatique (ordinateur et écran) ;
 - Solde d'acquisition d'un véhicule hybride ;
 - Achat de mobilier (6 catafalques).

Les prévisions budgétaires dans le cadre de la programmation 2025 ont été réalisées à 32% pour un montant de 586,68 k€.

Ce faible taux s'explique par le décalage en 2026 du projet de reprise du mur de soutènement du crématorium de Marseille.

6.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En k€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00		
Recettes financières	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'ordre	446,07	893,62	453,36	51%	2%
021 - Virement de la section de fonctionnement		432,55			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446,07	446,07	438,36	98%	-2%
041 - Opérations patrimoniales		15,00	15,00	100%	n/a
Total recettes d'investissement	446,07	893,62	453,36	51%	2%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		1 036,26			
Total des recettes d'investissement cumulées	446,07	1 929,88	453,36	23%	2%

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement d'opérations d'ordre (446,07 k€), notamment :

- Dotations aux amortissements ;
- Opérations de régularisation patrimoniale.